



Dijon, mercredi 1 juin 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/02915

Pris en application :

Insuffisance de la ressource en eau**Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (1.8 m)**

**- à partir du 01/06/2022 à 09:00**

- o Canal latéral à la Loire
entre les pk 89,711 (écluse de Jaugenay) et pk 110,375 (écluse du Guétin)

Regroupement de bateaux (écluse du Guétin) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 01/06/2022 à 09:00

- o Canal latéral à la Loire
entre les pk 89.711 et pk 110.

Commentaire :

Les départements de la Nièvre et Cher sont en restriction d'usage de l'eau. Le prélèvement dans les rivières Acolin et Abron n'est plus possible. Les difficultés d'approvisionnement qui en découlent sur le canal latéral ne nous permettent de garantir sur le bief du Guétin qu'un tirant d'eau de 1,8m.

Regroupement des bateaux à l'écluse du Guétin avec un temps d'attente maximum de 1 heure
limitation du mouillage du bief du Guétin à 1.80m

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Val-de-Loire-Seine, 17 rue du Pont Canal, 45250 BRIARE

Tél : 02 38 31 26 20

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef d'Unité

Signé

JOSEPH DE CAMPOS